

Conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité Lysadis «ma carte»

La société :

Lysadis, dont le siège est situé à Les rues, 35370 TORCÉ, met en place une carte de fidélité permettant à ses clients particuliers qui le souhaitent, et suivant les modalités ci-après exposées, de cumuler lors de leurs achats un certain nombre de points donnant droit à des réductions variées.

I. Objet de la carte de fidélité

La carte de fidélité Lysadis permet exclusivement de cumuler des points lors des achats dans les magasins à enseigne Lysadis énumérés à l'article III-1. Le cumul de ces points donne lieu à l'attribution d'un bon de réduction utilisable selon les conditions décrites dans l'article III-4.

II. Délivrance de la carte

1. La carte est délivrée à tout client particulier qui le souhaite et qui régularise un bulletin d'adhésion aux termes duquel : il demande l'attribution d'une carte de fidélité, - il reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et déclare les accepter sans réserve.
2. La carte est gratuite et strictement personnelle. Elle est réservée aux clients particuliers.

III. Fonctionnement de la carte

1. Donnent lieu à attribution de points les achats effectués comptant dans les magasins Lysadis suivants : Lysadis Guipry ; Lysadis Châteaugiron ; Lysadis Noyal-Chatillon sur Seiche; Lysadis Laillé. Cette liste est susceptible d'évoluer. Dans l'hypothèse où l'un de ces magasins ne ferait plus partie du programme fidélité, une information serait affichée en magasin. Sont expressément exclus les achats en paiement fractionné, les achats de pellet par palettes, ainsi que les achats d'aliments pour chiens et chats.
2. Pour bénéficier de l'attribution de points, le client doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse.
3. Les points sont attribués selon le barème suivant : 1 point par tranche de 2€ d'achat. Des points supplémentaires pourront être attribués lors de l'achat de certains produits signalés où à l'occasion de certaines manifestations.
4. Lorsque le cumul des points atteint 300 points – ou plus lors d'un même passage en caisse – ce palier ouvre droit à un chèque fidélité. Sous réserve d'avoir renseigné des adresses courriel et postales valides, le client recevra automatiquement par courriel ou par voie postale ce chèque fidélité donnant droit à certaines réductions décrites dans l'article III-5. L'atteinte du palier déclenche la remise à zéro du compteur de points de la carte de fidélité.
5. Les chèques fidélité ouvrent droit aux réductions suivantes : 10% de remise sur tout le magasin hors promotions, combustibles

ménagers (bois de chauffage, pétrole, pellets, gaz et consignes...), main d'œuvre, vente sur devis et matériaux de construction (ciment, parpaings...) et/ou 3% de remise sur les machines à moteur (thermiques et électriques), les remorques, les serres et les pièces d'usures agricoles, hors promotions. Le chèque fidélité est valable 3 mois à compter de son édition dans tous les magasins Lysadis participant au programme de fidélité. Il n'est utilisable qu'une seule fois lors de votre passage en caisse. Dans le cas où le client obtiendrait plusieurs chèques fidélités en cours de validité par le cumul de ses points, ceux-ci ne sont pas cumulables et ne sauraient être utilisés pour le même passage en caisse.

6. Le client pourra sur simple demande en magasin, obtenir à tout moment le relevé de ses points.

7. Les points acquis seront annulés 2 ans après la dernière transaction commerciale.

IV. Validité de la carte

1. La carte est valable pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut résilier son adhésion à la carte de fidélité sous réserve d'un préavis de 3 mois.
2. L'émetteur pourra toutefois résilier sans préavis une carte lorsque son titulaire en aura fait une utilisation abusive ou frauduleuse. Les points attribués seront alors annulés sans aucune compensation.
3. En cas de perte, le client pourra sur simple demande en magasin se faire établir une nouvelle carte.

V. Modification des conditions générales

L'émetteur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et notamment le barème d'attribution des points ; les porteurs de carte en seront informés par affichage en magasins. Les conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité Lysadis en vigueur sont consultables sur le site internet www.lysadis.fr

VI. Informatique et libertés

Les informations recueillies lors de la demande de délivrance de la carte sont indispensables pour la gestion du compte fidélité. Les informations, ainsi que les traitements automatisés effectués à partir de ces informations ne seront pas communiquées à des tiers, qu'ils soient ou non contractuellement liés à l'émetteur de la carte. Le client titulaire d'une carte bénéficie d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant détenus par l'émetteur et ayant fait l'objet d'un traitement automatique. Ce droit peut être exercé auprès de Lysadis – service fidélité – Les Rues – 35370 TORCÉ.

VII. Gestion de la carte de fidélité

La carte de fidélité est gérée par la société Lysadis. Tout renseignement peut être obtenu sur simple demande à macarte@lysadis.fr ou Lysadis – Service fidélité – Les Rues – 35370 TORCÉ.

Date d'effet : le 6 décembre 2016. Annule et remplace les conditions générales précédentes

